



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

PROCÈS-VERBAL
Assemblée générale ordinaire de l'AMCC
Mercredi 22 juin 2022, à 17h30, à la Salle des Chevaliers du
Château de Neuchâtel
2000 Neuchâtel

Présidente : Mme Geneviève Roulet

Présent-e-s : Mmes et MM. Lionel Bartolini, Antoinette Béguin, Arnaud Besson, Fernande Chapelle, Anne Dupraz, Nicolas Girard, Christiane Grossen, Roland Grossen, Cécile Huber, Nicole Pasche, Marie-Lise Quinche, Jacques Ramseyer, Salomon Rizzo, Blaise Roulet, Catherine Roulet, Jean-Denis Roulet, Muriel Roulet, Odile Roulet, Patrizia Suriano

Excusé-e-s : Mmes et MM. Monique et Francis Besson, Christiane Bourquin, Jacques Bujard, Patricia Casali, Patrick Gindrat, Christophe d'Epagnier, Danielle Junod, Claude Frey, Stéphanie Guillod, Colette Joray, Marianne Knoepfler Kladny, Adèle Mantuano, Arianne et Félix Moser, Christophe Roulet, Claire-Lise et Laurent Pfister, Etienne Quinche et Jan Villat.

Ordre du jour

1. Accueil et mots de bienvenue de la Présidente
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 juin 2021
3. Nouvelles les plus récentes de nos réalisations
4. Présentation de la salle des Chevaliers et de la Gloriette, lieu des anciennes archives, par M. Lionel Bartolini, archiviste
5. Présentation des comptes, exercice 2021
6. Rapport du vérificateur des comptes, exercice 2021
7. Divers
8. Visite de la Collégiale restaurée sous la conduite de Mme Anne Dupraz, architecte EPFL-SIA du Bureau AMStN



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

1. Accueil et mots de bienvenue de la Présidente

La présidente de l'AMCC, Mme Geneviève Roulet, ouvre la séance à 17h30 en saluant la mémoire de M. Pierre Conti, membre de l'AMCC récemment décédé, auquel l'Assemblée rend hommage par une minute de silence.

Lecture est faite de la liste des personnes membres de l'AMCC qui s'excusent de ne pouvoir être présentes à l'Assemblée de ce jour.

La Présidente dit la joie qu'elle a d'accueillir les membres de l'Association dans le cadre prestigieux de la salle des Chevaliers du Château de Neuchâtel, après la salle des Etats dans laquelle s'était tenue l'Assemblée générale du 18 juin 2021. Elle remercie M. Lionel Bartolini, archiviste cantonal, et M. Salomon Rizzo d'avoir rendu cela possible.

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 juin 2021

Il s'agissait d'un procès-verbal plus long qu'à l'accoutumée, car l'Assemblée générale 2020 avait dû être reportée à l'année suivante en raison de la pandémie de Covid-19. Ce procès-verbal est consultable sur le site de l'AMCC à la rubrique « Actualités ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Odile Roulet.

3. Nouvelles les plus récentes de nos réalisations

2021 a été une grande année, marquée tout d'abord par la tenue de l'Assemblée générale ordinaire à la salle des Etats du Château de Neuchâtel, le 18 juin, puis par l'inauguration de l'application « Monumentissimo » en présence de représentants de l'Etat et de la Ville de Neuchâtel, le 2 juillet.

La Collégiale ayant dû fermer ses portes le 6 septembre 2021 pour la phase finale des travaux de rénovation, le premier bilan de l'application ne repose que sur quelques semaines d'utilisation. Il a été constaté que les smartphones d'anciennes générations ne fonctionnent hélas pas pour l'application. Par ailleurs, le lien entre le QR-Code et l'application « Monumentissimo » n'étant pas clair pour tous les visiteurs et toutes les



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

visiteuses, la Ville a été d'accord de mettre en place devant le Monument une plaquette plus explicite.

Le comité a tenu séance le 27 novembre 2021 au domicile de la Présidente (le procès-verbal de la réunion est consultable sur le site à la rubrique « Actualités »). Il s'est interrogé sur les moyens de mettre davantage en valeur l'application et ses extensions. La première partie de l'application a ainsi fait l'objet d'un film de promotion en quatre langues, librement consultable sur YouTube (il figure sur le site sous la rubrique « Photos et vidéos »). Par ailleurs, une vue du Monument en 3D sera proposée, qui permet d'en savoir plus sur chacun des personnages au moyen d'un curseur.

Par ailleurs, un contrat annuel de maintenance a été signé avec DNA-Studios, qui a débuté avec la réouverture de la Collégiale, à Pâques 2022. Cette maintenance est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de l'application sur la durée.

La Présidente a rencontré le 25 mai 2022 la personne chargée de renseigner les guides du Château et de la Collégiale afin que celles-ci et ceux-ci soient bien informés de l'application « Monumentissimo » et de son fonctionnement. Par ailleurs, les bureaux d'architectes ayant travaillé à la restauration de la Collégiale ont prévu un dépliant sur les points forts de l'édifice. Un paragraphe y sera consacré à l'application « Monumentissimo ».

Enfin, grâce à l'entremise de Mme Antoinette Béguin, la revue *Le Gouvernail*, paraissant à Saint-Blaise, a consacré son numéro d'avril 2022 à « La Collégiale restaurée / www.monumentissimo.ch ». Les textes de la présidente de l'AMCC Geneviève Roulet y sont mis en valeur par des photographies en couleur d'Yves André et Robin Nyfeler.

4. Présentation de la salle des Chevaliers et de la Gloriette

M. Lionel Bartolini, archiviste de l'Etat de Neuchâtel, présente la salle des Chevaliers où se tient l'Assemblée. C'est la deuxième salle la plus grande du Château – après la salle des Etats – qui a dû devenir assez vite une salle de réception. La cheminée monumentale est d'origine gothique, mais les trois fenêtres nord ont été percées au XXe siècle. Au XVIIIe siècle, la salle a servi de cave et de pressoir, puis elle a été réaménagée au XIXe siècle pour accueillir un arsenal. A la fin du XIXe siècle, en raison de l'augmentation des effectifs de l'administration (alors concentrée dans le Château),



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

des cloisons et un plancher intermédiaire ont permis de créer des espaces supplémentaires. Dans les années 1920, la grande salle a retrouvé ses dimensions initiales et a servi à nouveau à des réceptions et, par la suite, à des soirées électorales.

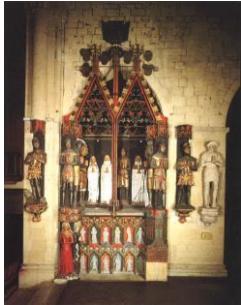
La décoration de la salle est récente. On peut y avoir les portraits des derniers anciens conseillers d'Etat et surtout un grand panneau peint en 1898 à l'occasion du cinquantenaire de la République, qui devait symboliser la réconciliation entre tous les Neuchâtelois. C'est aussi de 1898 que date la création du Service cantonal des archives. La peinture représente un épisode légendaire des guerres de Bourgogne : le chevalier Baillod défend seul le pont de Thielle pour empêcher les Bourguignons d'envahir le Pays de Neuchâtel. Le motif du pont défendu par un seul homme n'est pas nouveau, et il s'agissait de montrer par cette scène imaginaire l'attachement des Neuchâtelois à la Suisse.

La petite salle adjacente à la salle des Chevaliers était accessible par une porte qui avait trois serrures dont les clés étaient confiées à trois conseillers d'Etat différents. C'est dire l'importance de cette salle dite du Trésor, où ont été conservées les archives anciennes, qui fondaient les droits des souverains. Elle a été aménagée au XVe siècle, mais les conditions de conservation des parchemins étaient médiocres en raison de l'humidité qui remontait du Seyon et des deux cheminées situées au dos de chacun des deux murs principaux de la salle. L'actuel décor peint date du XVIe siècle.

5. Présentation des comptes, exercice 2021

Au 31 décembre 2021, le total des recettes de l'AMCC se monte à CHF 6'370.- Il correspond pour l'essentiel aux dons et cotisations des membres, avec le solde versé en fonction de la Convention avec l'Etat de Neuchâtel, soit CHF 2'320.- (la subvention totale était fixée à CHF 8'000.-, versés en 2019, 2020 et 2021). Le total des charges s'élève quant à lui à CHF 30'234.55. Le résultat de l'exercice se solde donc par un déficit de CHF 23'864.15. Le capital de l'AMCC à la fin de l'exercice est de CHF 24'708.20.

La Présidente rappelle que l'essentiel des charges est constitué par le solde versé à DNA-Studios pour la réalisation de l'application, à hauteur de CHF 20'000.- (sur un coût total de CHF 40'000.-), ainsi que les honoraires versés aux actrices, acteurs, chanteuses, chanteur et luthiste lors du concert du vernissage du 2 juillet 2021. Deux factures restent à régler en 2022 à DNA-Studios, à savoir CHF 3'080.20 pour le contrat



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

de maintenance de l'application et CHF 2'240.15 pour les améliorations apportées à celle-ci.

6. Rapport du vérificateur des comptes, exercice 2021

M. Jean-Denis Roulet lit son rapport de vérificateur des comptes pour l'exercice 2021. Il a examiné toutes les pièces comptables utiles et constaté que les comptes étaient soigneusement tenus. Il propose d'en donner décharge avec remerciements à la trésorière, Mme Patrizia Suriano, ce que ratifie l'Assemblée à l'unanimité.

7. Divers

L'AMCC compte actuellement 60 membres, mais la Présidente insiste sur le bouche à oreille qui permet de recruter de nouvelles forces vives. En effet, il est important d'avoir une Association forte pour accompagner les projets à l'appui d'une demande de subvention.

La Présidente a demandé à la Ville de Neuchâtel si elle pouvait envisager de financer les travaux de maintenance de l'application. Mme Violaine Bléry-de Montmollin, conseillère communale à la tête du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, a bien voulu entrer en matière. Une subvention de CHF 3000.-, versée par tranches annuelles de 1000.-, est accordée. La première tranche a été versée début mai 2022.

En mettant un terme à l'Assemblée, la Présidente remercie chacune et chacun de sa présence, de son engagement, et tout particulièrement l'Office des archives de l'Etat ainsi que l'Etat de Neuchâtel, qui offre le vin d'honneur de l'apéritif qui suivra la séance. Elle conclut par ce slogan : « Météo orageuse, AMCC radieuse » !

La séance est levée à 18h15.

8. Visite de la Collégiale restaurée sous la conduite de Mme Anne Dupraz, architecte EPFL-SIA du Bureau AMStN

L'état actuel des travaux de restauration de la Collégiale avait été présenté à l'issue de l'Assemblée générale du 18 juin 2021 par Mme Anne Dupraz, architecte EPFL-SIA.



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

C'est à une visite *in situ* de l'édifice que les membres de l'AMCC ont été invités cette fois-ci. Après un bref rappel des faits (la Collégiale, construite entre la fin du XI^e et la fin du XIII^e siècle, a été restaurée de manière globale et en profondeur par l'architecte Léo Châtelain autour des années 1870), Mme Anne Dupraz explique que les quatre bureaux d'architectes mandatés par la Ville ont suivi le parti de remettre en état le travail de Châtelain. En effet, aujourd'hui, on restaure plus qu'on ne transforme un bâtiment et il aurait été difficile de retrouver l'état de la Collégiale avant les travaux de Châtelain, tant celui-ci est intervenu sur l'édifice. Il a non seulement rajouté une flèche à la Collégiale, mais encore créé les bancs, la chaire, un escalier en colimaçon, les sas ouest et sud, la balustrade de l'orgue, le système de chauffage au sol...

Les travaux ont débuté en 2009. La première phase a constitué à restaurer les extérieurs et le cloître. Entre 2016 et 2022, les interventions se sont concentrées sur l'intérieur, en deux étapes afin de conserver une partie de la Collégiale ouverte : remise en état des voûtes, nettoyage et parfois rejoingement des pierres d'Hauterive et des pierres de calcaire blanches, réfection complète du sous-sol, électricité refaite à neuf, etc. Les interventions modernes sont restées discrètes et bien visibles. Les travaux ont aussi permis, à l'est du cloître, de créer une sacristie dans l'ancien passage conduisant au cloître, de rénover le bureau du pasteur au premier étage et d'aménager une salle polyvalente au deuxième étage.

Les membres de l'AMCC ont ainsi l'occasion de visiter dans les meilleures conditions la Collégiale magnifiquement restaurée et les nouveaux espaces en principe non ouverts au public, avant de partager le verre de l'amitié.

Cortaillod, le 24 juin 2022

Le rédacteur du procès-verbal : Jacques Ramseyer